**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION**

**PAR VOIE DE DÉTACHEMENT**

**SUR L’EMPLOI FONCTIONNEL DE …………………………………**

(*Fonctionnaire territorial*)

Le Maire de **........................** ,

Le Président de **…………..** ,

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ; (1)

Vu le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicables aux emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ; (1)

Vu le décret n° 90-128 du 9 février 1990 modifié portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; (2)

Vu le décret n° 90-129 du 9 février 1990 modifié relatif à l’échelonnement indiciaire applicable aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; (2)

Vu le décret n° 88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l’article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; (3)

Vu le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 modifié relatif aux règles d’assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux ; (3)

Vu la situation de **M……………………** ainsi établie dans son grade d’origine :

* grade : **…………………………**
* indice brut : **…….** (*indice majoré ……*)
* ancienneté restante : **………………………**
* quotité : **………… /35èmes**

Vu la demande de **M…………………** , sollicitant son détachement sur l’emploi fonctionnel de **…………………………………..** ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 - À compter du **..............................** , **M.............................** , né(e) le **……………………** , est nommé(e) par voie de détachement sur l’emploi fonctionnel de ……………………………………………. ainsi qu’il suit :

 - emploi : **………………………………….**

 - échelon : **……………………**

 - indice brut : **……………**(*indice majoré* ***…………***)

 - ancienneté restante : **…………………………….**

 - quotité : **……** **/35èmes**

ARTICLE 2 - Le présent détachement est un détachement de longue durée prononcé pour une durée de **…………………** (*5 ans maximum*) allant jusqu’au **…………………** inclus conformément aux dispositions combinées des articles 2/2° du décret n° 86-68 susvisé et 4 du décret n° 87-1101 (*ou 3 du décret n° 90-128 pour les emplois techniques de direction*).

ARTICLE 3 - Pendant son détachement, l’agent continue de bénéficier de ses droits à l’avancement et à la retraite dans son cadre d’emplois d’origine

 Les cotisations de sécurité sociale et de retraite seront prélevées sur le traitement afférent à son échelon dans l’emploi de détachement.

ARTICLE 4 - Le présent détachement est renouvelable par périodes n’excédant pas cinq années. Les renouvellements sont prononcés selon la même procédure que le détachement initial.

ARTICLE 5 - Il peut être mis fin avant son terme au présent détachement :

 - l’initiative du fonctionnaire dans les conditions fixées à l’article 10 du décret n° 86-68 susvisé ;

 - à l’initiative de la collectivité dans les conditions fixées aux articles L 544-1 à L 544-5 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 6 - La réintégration du fonctionnaire au terme du détachement s’effectuera selon les dispositions combinées aux articles L 544-1 à L 544-5, L 513-11, L513-21 à L 513-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 7 - **M…………………..** reste rémunéré(e) par référence à l’indice atteint dans son grade d’origine qui est supérieur à l’indice terminal de son emploi fonctionnel. (*à insérer le cas échéant*)

ARTICLE 8 - Le présent arrêté sera :

 - notifié à l'agent,

 - transmis au représentant de l’État,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Fait à **........................** ,

 le ........................,

NOTIFIÉ À L'AGENT LE : Le Maire,

(*date et signature*) Le Président,

1. Pour les emplois administratifs de direction
2. Pour les emplois techniques de direction
3. À viser pour les établissements publics